

Décision n° 20240814-DC085

DÉCISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT
ET DE LA DÉLIBÉRATION S'Y RAPPORTANT EN DATE DU 16 MAI 2024
PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

OBJET : JEUNESSE - CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE POUR LE PILOTAGE DEPARTEMENTAL DE LA BOUSSOLE DES JEUNES – 2024-2027

Monsieur le Président de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024, portant modifications des statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 mai 2024 portant modification de la délégation d'une partie des attributions du conseil au bureau communautaire et au président ;

VU la délibération en date du 27 février 2020 portant demande de labellisation BIJ de l'Escale Info de MACS ;

VU l'arrêté du président en date du 28 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Benoît DARETS en matière de politique Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Famille de la Communauté de communes ;

VU le projet de convention de partenariat ci-annexé ;

CONSIDÉRANT les missions de l'Escale Info labellisée « Information Jeunesse », d'accompagnement des jeunes dans leurs démarches quotidiennes en lien avec l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité et l'engagement ;

DÉCIDE

Article 1 : de signer le projet de convention de partenariat pluriannuelle ci-annexé, entre la Communauté de communes MACS, la DSDEN, le Rectorat de Région Nouvelle Aquitaine, la DRAJES, la DDETSPP, la Préfecture des Landes, le Conseil départemental des Landes, la CAF des Landes, la MSA Nouvelle Aquitaine, le CRIJ Nouvelle Aquitaine, la Mission locale des Landes, pour le pilotage départemental du dispositif de la Boussole des jeunes, pour la période 2024-2027.

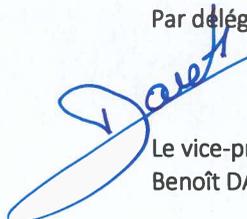
Article 2 : la présente décision ayant valeur de délibération sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de communes et portée à la connaissance du conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 14 août 2024

Pour le Président
Par délégué

Le vice-président
Benoît DARETS



Envoyé en préfecture le 29/08/2024

Reçu en préfecture le 29/08/2024

Publié en ligne le 29/08/2024

ID : 040-24400865-20240814-20240814DC085-AR





Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Landes
Service Départemental à la Jeunesse, à
l'Engagement et aux Sports



Convention de partenariat pour le pilotage départemental de la Boussole des Jeunes des Landes 2024 - 2027

Entre

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) des Landes, située 5 avenue Antoine Dufau, 40000 MONT-DE-MARSAN, représentée par Monsieur Bruno BREVET, directeur académique des services de l'éducation nationale,

Le Rectorat de région académique de Nouvelle-Aquitaine, pour le compte de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de Nouvelle Aquitaine, située 5 rue Joseph-de-Carayon-Latour, 33000 BORDEAUX, représentée par Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice,

Pour la Préfète des Landes et par délégation, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) des Landes, représentée par Monsieur Philippe NOLLEN, directeur départemental, située 1 place Saint Louis, 40000 MONT-DE-MARSAN,

Le Conseil Départemental des Landes, situé 23 rue Victor Hugo, 40000 MONT-DE-MARSAN, représenté par Monsieur Xavier FORTINON, président,

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Landes, située 207 rue Fontainebleau, 40000 MONT-DE-MARSAN, représentée par Monsieur Antoine BIAVA, directeur,

La Mutualité Sociale Agricole (MSA.SAQ) Sud Aquitaine, située 70 rue Alphonse Daudet, 40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT, représentée par Monsieur Thierry MAUHOURAT-CAZABIEILLE, directeur général,

Le Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle-Aquitaine (CRIJNA), situé 125 cours d'Alsace-et-Lorraine, 33000 BORDEAUX, représenté par Madame Constance d'AUBER DE PEYRELONGUE, présidente.



La Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS), située 14 allée des camélias, 40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE, représentée par Monsieur Pierre FROUSTEY, président.

Et

La Mission Locale des Landes (Milo), située 281 place du 6^e RPIMa, 40000 MONT-DE-MARSAN, représentée par Magali VALIORGUE, présidente déléguée.

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

La Boussole des Jeunes est une démarche d'animation par territoire, créée par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), pour produire un service numérique favorisant l'accès des jeunes, âgés de 15 à 30 ans, à l'information, aux services, aux droits les concernant et pour promouvoir la proximité et l'échange entre jeunes et professionnels.

Expérimenté dès 2018 sur quelques territoires pilotes, cet outil est en cours de déploiement national depuis début 2020 et s'inscrit dans le cadre de :

- La Loi Nôtre du 7 août 2015 (NOTRe) sur le principe d'une construction coordonnée des politiques territorialisées,
- La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,
- La Convention d'Objectifs 2018 2022 Caisse nationale des allocations familiales /Etat. Parcours d'accès à l'autonomie et engagement des jeunes.

Le dispositif est centré sur la personne. Il lui fournit une information personnalisée et une mise en contact avec le professionnel susceptible de l'accompagner dans sa ou ses demandes. C'est un levier innovant et pertinent pour développer l'accès à l'information et aux droits des jeunes.

Concrètement, l'outil Boussole des Jeunes permet de :

- S'assurer que les jeunes ont accès à une information claire, rapidement accessible et personnalisée dans des domaines tels que l'insertion, l'emploi, la formation, le logement, la santé et tout autre thème jugé prioritaire pour et par le territoire concerné,
- Mettre en relation les jeunes en questionnement et les professionnels issus de leur territoire via un contact garanti par téléphone ou par mail dans un délai restreint,
- Rendre les jeunes plus autonomes et plus éclairés dans leur recherche de solution,
- Lutter contre le non-recours aux droits, en particulier, en ciblant les jeunes qui ne viennent pas (ou plus) dans les structures pourtant dédiées à leur accueil et contribuer à résoudre des difficultés qu'ils rencontrent,
- Animer et dynamiser les réseaux de professionnels qui produisent les offres.

Forts de la connaissance des besoins des jeunes et de leur ambition d'y répondre, les signataires accompagnent le déploiement de la Boussole des jeunes à l'échelle départementale afin de permettre son accès à tous les jeunes landais.



La Boussole des Jeunes des Landes est une priorité du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) présidé par Madame la préfète des Landes et dont l'État, la CAF et le Conseil départemental sont signataires. La Boussole des Jeunes est également le fruit d'une concertation menée en novembre 2020 autour de l'Information Jeunesse.

Le déploiement opérationnel de la Boussole des jeunes est confié à la Mission locale des Landes (Milo).

En décembre 2023, le dispositif de La Boussole des jeunes couvrait 49 territoires et était en phase de déploiement sur 21 autres à l'échelle nationale.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir la gouvernance, les modalités de pilotage et de financement de la Boussole des Jeunes afin de permettre de renforcer son déploiement territorial et thématique sur le département des Landes.

ARTICLE 2 : La durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle est consentie et acceptée par les parties jusqu'au 31 décembre 2027.

Pour la MSA Sud Aquitaine l'engagement sera valable jusqu'au 31 décembre 2025, conformément aux dates de la convention d'objectifs et de gestion de la MSA et sera réétudié pour les années 2026 et 2027 avec la signature éventuelle d'un avenant

ARTICLE 3 : La gouvernance de la Boussole des Jeunes

3.1 : Présentation de la mission

La Mission Locale des Landes (Milo) est l'employeur de l'animateur(trice) / coordonnateur(trice) sous l'autorité du directeur. L'animateur(trice) / coordonnateur(trice) devra, d'une part, assurer l'animation et la coordination départementale du déploiement de la BDJ sur le territoire landais et, d'autre part, développer et entretenir le service numérique de la BDJ ainsi que ses réseaux de partenaires.

3.2 : Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage est présidé par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale. Il constitue une instance d'information, d'échanges et de pilotage du déploiement de la Boussole des jeunes des Landes. Il est composé :

- Du Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) des Landes, ou de son représentant,
- Du Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Landes (DDETSPP), ou de son représentant,
- Du Président du Conseil Départemental des Landes, ou de son représentant,
- Du Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Landes (CAF) des Landes, ou de son représentant,
- Du Président de la Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine (MSA), ou de son représentant,
- De la Présidente déléguée de la Mission Locale des Landes (Milo), ou de son représentant,
- De la Présidente du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle-Aquitaine (CRIJNA), ou de son représentant,
- Du Président de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) ou de son représentant.



La Communauté de communes MACS est signataire de la présente convention, riche de son expérience dans l'animation du dispositif réalisée à l'échelle de son territoire, elle contribue ainsi au déploiement de la Boussole des jeunes au niveau du département.

Le rôle du comité de pilotage est de :

- Valider les modalités d'animation et de coordination du déploiement de la Boussole des Jeunes,
- Valider et suivre les orientations stratégiques du déploiement de la Boussole des Jeunes dans les Landes (priorisation des territoires, ciblage des thématiques, modalités de déploiement...),
- Préciser si nécessaire les priorités d'actions et actualiser les échéances,
- Valider l'évaluation de la démarche réalisée dans le cadre du comité de suivi.

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an (en début d'année scolaire).

Pour accompagner le déploiement de la Boussole des Jeunes, un comité de suivi émanation du comité de pilotage est constitué et se réunira 2 fois par an (début année civile et fin du 1^{er} semestre).

Pour accompagner la mise en place de nouvelles thématiques et/ou l'organisation d'événements, un comité technique peut être constitué et se réunira selon les besoins du projet. Il sera constitué des membres du comité de suivi et de partenaires professionnels ressources.

3.3 : Composition du comité de suivi

Il est constitué de techniciens ou responsables de services :

- De la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Nouvelle-Aquitaine (DRAJES),
- De la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN),
- De la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Landes (DDETSP), ou de son représentant,
- Du Conseil Départemental des Landes,
- De la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- De la Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine (MSA.SAQ),
- De la Mission Locale des Landes (Milo)
- Du Centre Régional d'Information Jeunesse Nouvelle-Aquitaine (CRIJ),
- De la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS).

Le rôle du comité de suivi est de :

- Accompagner le déploiement de la Boussole des Jeunes des Landes,
- Faire des propositions de plan stratégique de développement,
- Procéder à l'évaluation du dispositif,



- Faciliter la conduite du déploiement de la Boussole des jeunes et sa communication notamment en mobilisant ses réseaux de partenaires. Le déploiement s'appuie en particulier sur le réseau Info Jeunesse des Landes, le réseau des Promeneurs du Net et l'intégration progressive de la Boussole des Jeunes des Landes dans chacune des 18 conventions territoriales globales (CTG/PGT) des Landes.

Le comité de suivi se réunira au moins deux fois par an.

3.4 : Composition de groupes de travail

L'animateur(trice) / coordonnateur(trice) de la Boussole des Jeunes organisera et animera des groupes de travail autant que de besoin.

Ces groupes de travail accompagnent la mise en place des différentes thématiques, participent à l'évaluation de l'outil et contribuent à la promotion de celui-ci.

Ces groupes de travail sont composés des partenaires professionnels proposant des offres de service dans l'interface ou des partenaires « Ambassadeurs » du dispositif.

*Ambassadeur : organisme ne proposant pas d'offre mais s'engageant dans la réflexion et la promotion de l'outil.

ARTICLE 4 : Mise en œuvre et déploiement de la Boussole des Jeunes

4.1 L'animation / coordination territoriale de la Boussole des Jeunes

Recruté par la Mission Locale des Landes, à hauteur d'1 ETP, sur avis des membres du comité de pilotage, l'animateur(trice) / coordonnateur(trice) est chargé(e) de l'animation et de la coordination de la Boussole des Jeunes des Landes selon les orientations fixées par le comité de pilotage.

Les missions de l'animateur(trice) / coordonnateur(trice) de la Boussole des Jeunes des Landes sont définies en *annexe 1* « Fiche de poste de l'animateur(trice) / coordonnateur(trice) ».

Cette animation / coordination a pour objet de.

- Animer le comité de pilotage départemental (animation / coordination et secrétariat du comité de pilotage ; Proposition d'une stratégie de déploiement départemental ; Rédaction du cahier des charges de la Boussole des Jeunes dans les Landes ; Recherche des financements complémentaires...),
- Animer le comité de suivi (animation / coordination et secrétariat du comité de suivi ; Préparation des travaux du comité ; réalisation des diagnostics, bilans...),
- Animer et constituer les groupes de travail,
- Animer, développer et coordonner le réseau de partenaires (Identification et coordination des acteurs partenaires dans le déploiement de la Boussole des Jeunes ; Formation des professionnels à l'utilisation de l'extranet et sensibilisation des acteurs de jeunesse landais au déploiement de la Boussole des jeunes...),
- Mettre en action la poursuite du déploiement stratégique de la Boussole des Jeunes sur 2024/2027 (Développement thématique et enrichissement des propositions locales),



- Élaborer une stratégie de communication afin de faire connaître le service dans le département (mise en œuvre d'une campagne de communication envers les jeunes et les partenaires jeunesse landais ; organisation et/ou participation à des événements du territoire où la jeunesse est sollicitée pour promouvoir la Boussole des Jeunes ; Informations sur la Boussole des Jeunes vis à vis des partenaires, des acteurs de jeunesse, des chargés de coopération CTG/PGT des médias...),
- Collecter et mettre à jour et en forme des offres de services, assurer le suivi de l'outil numérique en lien avec la DJEPVA (remontée et suivi des beugues...),
- Participer au réseau régional Boussole des Jeunes de Nouvelle-Aquitaine animé par le CRIJ Nouvelle-Aquitaine (Participation aux réunions mensuelles, remontée de données stratégiques...),
- Participer au réseau national de la Boussole des Jeunes (évaluation et amélioration de l'outil numérique, échanges de pratique...).

Les différents travaux, mentionnés ici, se feront systématiquement en lien avec le comité de pilotage.

De même, l'engagement et la participation des jeunes, aux actions engagées sera recherché de manière à favoriser leur citoyenneté active dans le territoire des Landes.

4.2 Stratégie de déploiement de la Boussole des Jeunes

Le Comité de pilotage détermine le plan stratégique de déploiement au regard des besoins des territoires remontés par les partenaires, du référencement des offres et de la dynamique de réseau du territoire concerné et des moyens qui lui sont alloués.

Le déploiement de la Boussole des Jeunes se réalise dans le cadre d'une démarche d'éducation populaire.

Les thématiques nationales sont ouvertes au fur et à mesure du déploiement de la Boussole des jeunes. A ce jour les thèmes possibles sont :

- L'emploi,
- La formation,
- Le logement,
- La santé,
- La mobilité internationale,
- L'engagement,
- La vie quotidienne (expérimentée sur le territoire des Landes en 2023).

Une dernière thématique est en cours d'expérimentation et probablement mobilisable en 2025 ;

- Sport – Culture – Loisirs.

Le déploiement de la Boussole des Jeunes dans les Landes se fait en lien et en cohérence avec ;

- la stratégie régionale de déploiement de la Boussole des Jeunes portée par l'Etat, la Région et le CRIJ Nouvelle-Aquitaine au sein du Comité de Pilotage Régional. Le CRIJ Nouvelle-Aquitaine apporte, selon les besoins, son soutien et son appui en termes notamment de méthodologie et de communication à l'animation/coordination territoriale,



- La feuille de route du comité technique départemental SDSF enfance-jeunesse des Landes.

Au 31 décembre 2023, 4 thématiques sont déployées dans la Boussole des Jeunes des Landes :

- Emploi
- Formation
- Santé et Bien-Être
- Mobilité Internationale (lien SoMob)

Les thématiques restantes seront déployées selon le plan stratégique de déploiement.

4.3 Plan stratégique de déploiement 2024/2027

	Objectifs opérationnels	Déploiement	Communication	Evaluation / Indicateurs
2024	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de thématiques disponibles • Enrichir la proposition d'offres très localisées • Promouvoir l'outil auprès des professionnels et des publics cibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture thématique Vie Quotidienne • Ouverture fin d'année thématique « Engagement » • Poursuite territoriale + nouvelles thématiques • Modalité gouvernance jeune • Animer le réseau des partenaires • Assurer le suivi de l'interface 	<p>Landes Boussole Tour</p> <p>Actions en direction des 25-30 ans</p> <p>Participation Forums</p> <p>Présentation dans des structures</p> <p>Animation des réseaux sociaux</p>	<p>Degré de participation des partenaires</p> <p>Disponibilité des nouvelles thématiques et offres de service</p> <p>Taux d'utilisation de l'interface par les jeunes</p> <p>Pourcentage de CTG Intégrant de la BDJL (EPCI)</p>
2025	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de thématiques disponibles • Enrichir la proposition d'offres très localisées • Promouvoir l'outil auprès des professionnels et des publics cibles • Favoriser la participation des jeunes dans la gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> • 2ème trimestre lancement thématique « Logement » • 4ème trimestre thématique « Sports Culture Loisirs » • Poursuite territoriale + nouvelles thématiques • Animer le réseau des partenaires • Assurer le suivi de l'interface 	<p>Journée départementale</p> <p>Participation Forums</p> <p>Présentation dans des structures</p> <p>Animation des réseaux sociaux</p>	<p>Degré de participation des partenaires</p> <p>Satisfaction des partenaires</p> <p>Disponibilité des nouvelles thématiques et offres de service</p> <p>Taux d'utilisation de l'interface par les jeunes</p> <p>Pourcentage de CTG Intégrant de la BDJL (EPCI)</p>



2026	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider le contenu des thématiques • Promouvoir la Boussole auprès des publics • Favoriser la dynamique de réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite territoriale (proposition et communication locale) • Consolider/ enrichir les propositions d'offres des anciens partenaires sur les nouvelles thématiques • Consolider / enrichir les propositions d'offres des territoires sur les nouvelles thématiques • Animer le réseau des partenaires • Assurer le suivi de l'interface 	<p>Mise en place de la nouvelle communication, supports nationaux</p> <p>Action Spécifique à définir</p> <p>Participation Forums</p> <p>Présentation dans des structures</p> <p>Animation des réseaux sociaux</p>	<p>Degré de participation des partenaires</p> <p>Satisfaction des partenaires</p> <p>Taux d'utilisation de</p> <p>L'interface par les jeunes</p> <p>Pourcentage de CTG Intégrant de la BDJL (EPCI)</p>
2027	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la Boussole auprès des publics • Favoriser la dynamique de réseau • Consolider la place de la Boussole dans les outils en direction des Jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Animer le réseau des partenaires • Assurer le suivi de l'interface • Evaluation 	<p>Journée départementale</p> <p>Participation Forums</p> <p>Présentation dans des structures</p> <p>Animation des réseaux sociaux</p>	<p>Ecart Planifié/réalisé</p> <p>Degré de participation des partenaires</p> <p>Satisfaction des partenaires</p> <p>Taux d'utilisation de l'interface par les jeunes</p> <p>Pourcentage de CTG Intégrant de la BDJL (EPCI)</p>

ARTICLE 5 : Evaluation

L'animateur de la Boussole des Jeunes élaborera un bilan annuel qu'il devra communiquer aux partenaires signataires de la présente convention au plus tard au 30 juin de l'année n+1.

Des données complémentaires pourront être demandées à la Mission Locale des Landes (Milo) par les membres du comité de pilotage de la Boussole des jeunes.

Sur la base des données qu'il ou elle aura collecté, l'animateur(trice) / coordonnateur(trice), animera la démarche d'évaluation globale du dispositif au sein du comité de suivi. Il ou elle la présentera au comité de pilotage de la Boussole des Jeunes des Landes.



ARTICLE 6 : Communication

Un plan de communication est élaboré et mis en œuvre, sur proposition de la Mission locale des Landes, au niveau du comité de pilotage de la Boussole des Jeunes des Landes.

L'ensemble des partenaires s'engage à diffuser les supports de communication (affiches, flyers logotypés, site institutionnels...) nécessaires au déploiement de la Boussole des Jeunes. A cet effet, toutes les parties prenantes (DRAJES, SDJES, DDETSP, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental des Landes, CAF, MSA, CRIJNA et MACS) s'engagent à fournir le logo type ainsi que tous les éléments susceptibles de permettre d'appliquer la charte graphique en vigueur.

Toutes les communications relatives à la Boussole des Jeunes comporteront les logos de l'ensemble des partenaires, conformément à la charte graphique de la Boussole des Jeunes définie par les services de l'Etat.

Les supports de communication ont été développés au sein du CRIJ NA, pour offrir une communication cohérente sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, ces supports seront utilisés jusqu'à la mise en place de la communication nationale sur l'ensemble du territoire Français.

ARTICLE 7 : Les engagements financiers

La participation financière des signataires est définie au regard des actions menées dans l'article 4. Les subventions accordées couvriront les frais de mise en œuvre de la Boussole des Jeunes dans le département. Les signataires s'engagent à financer en partie l'animation de la Boussole des Jeunes sur la base du budget prévisionnel figurant en *annexe 2 « Budget prévisionnel Boussole des jeunes des Landes »* de la présente convention.

Les montants pourront être révisés par avenant, en fonction d'éventuels apports financiers (ex : appel à projet national BDJ...).

Les mandatements seront effectués sur le compte transmis par la Mission locale des Landes, selon les modalités fixées par chaque partenaire, dans des conditions spécifiques, liant chaque financeur à la Mission locale des Landes.

ARTICLE 8 : Le bilan financier

Un bilan annuel comptable ainsi qu'une présentation analytique des dépenses et des recettes effectivement réalisées au titre de l'action d'animation de la Mission locale des Landes devront être établis dans le respect des règles en vigueur en matière de comptabilité. Ce bilan unique pour l'ensemble des partenaires signataires devra être fourni au 30 juin de chaque année.

La Mission locale des Landes devra transmettre aux signataires au plus tard un an et trois mois après la signature de la présente convention, un compte rendu financier qui retrace l'emploi des fonds alloués, signé par la personne habilitée à cet effet, permettant aux signataires de s'assurer de l'utilisation effective des subventions en conformité avec les objectifs et modalités de déroulement de l'action tels que définis aux articles 1 et 4.

ARTICLE 9 : Restitution éventuelle de la subvention

La mission locale des Landes devra restituer tout ou partie de la subvention :

- En cas de non-réalisation des actions figurant à l'article 4 pour lesquelles la subvention est accordée,
- Si le versement des subventions accordées entraîne un excédent financier.



ARTICLE 10 : Modifications de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 11 : La résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé réception dans un délai de trois mois avant prise d'effet.

La résiliation par l'un des membres du comité de pilotage est toujours possible, même en l'absence de toute faute de la part du bénéficiaire, pour un motif d'intérêt général.

La résiliation de la convention à l'initiative de la Mission locale des Landes (Milo) entraînera le reversement automatique de la subvention annuelle perçue.

En cas d'un désengagement financier d'un des signataires, les autres signataires se réservent le droit de résilier la présente convention, et ne sont pas tenus de compenser au-delà de leur participation les frais engagés. Un préavis de 3 mois à compter de l'annonce du désengagement financier est fixé avant mise en application de la résiliation. Ce délai débutera à compter du courrier du partenaire concerné envoyé avec accusé de réception à chaque cosignataire.

ARTICLE 12 : Les recours juridictionnels

En cas de litiges éventuels liés à l'application de la présente convention, les parties conviennent que le tribunal compétent est le Tribunal administratif territorialement compétent.



**Fait à MONT-DE-MARSAN
LE**

Directeur académique des
services de l'éducation nationale

Bruno BREVET

Pour la Rectrice de région
académique de Nouvelle-
Aquitaine, le Délégué régionale
académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

Mathias LAMARQUE

Pour la Préfète des Landes
et par délégation, le Directeur
départemental de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la
protection des populations

Philippe NOLLEN

Président du Conseil
départemental des Landes

Xavier FORTINON

Présidente du Centre régional
d'information jeunesse Nouvelle-
Aquitaine

Constance de PEYRELONGUE

Directeur de la Caisse
d'Allocations familiales des
Landes

Antoine BIAVA

Directeur Général de la Mutualité
sociale agricole Sud Aquitaine

Thierry MAUHOURAT-
CAZABIEILLE

Présidente de la Mission locale
des Landes

Magali VALIORGUE

Président de la Communauté de
communes Maremne Adour Côte
Sud

Pierre FROUSTEY



Annexe 1

FICHE DE POSTE :

Animateur(trice)/coordinateur(trice) Boussole des jeunes départementale

IDENTIFICATION DU POSTE

Situation du poste dans l'organigramme : sous l'autorité du Directeur

Emploi repère CCN : « Chargé de projet »

Domaine d'intervention : Partenariat / Ingénierie de projet / Stratégie

Temps de travail hebdo. : 35h

Rémunération : selon CCN et accords d'entreprise

Durée de la mission : 18 mois (possibilité d'évolution vers un CDI)

Date de création : 7/04/21

Date de mise à jour : -

PRESENTATION DE LA MISSION

Sous l'autorité du Directeur, l'animateur(trice)/coordinateur(trice) Boussole des jeunes (BDJ) départementale sera chargé(e) du développement et de la communication de « la Boussole des jeunes » départementale. Il (elle) devra d'une part, assurer l'animation et la coordination départementale du déploiement de la BDJ sur le territoire landais et, d'autre part, développer et entretenir le service numérique de la BDJ ainsi que ses réseaux de partenaires.

ACTIVITES (Cf. Emplois Repères CCN)

Activités principales (Cf. emploi repère CCN)

- 1.3. Informer et aider à l'orientation du public cible (dans l'optique de favoriser l'accès à l'information, aux services et aux droits)
- 3.2. Représenter la structure (et les partenaires BDJ, en particulier les membres du COPIL départemental), en apportant une contribution technique
- 3.3. Construire, développer un réseau de partenaires extérieurs,
- 3.4. Coopérer avec des partenaires extérieurs,
- 4.1. Animer des réunions techniques,
- 5.2. Concevoir et piloter des projets,
- 6.2. Aider à l'élaboration des orientations (et contribuer au déploiement départemental de la BDJ),
- 8.5. Assurer un suivi administratif,
- 9.2. Participer à l'élaboration de supports de communication.

Activités spécifiques

- **Animer et coordonner le comité de pilotage départemental** (Coordination, animation et secrétariat du comité de pilotage ; Proposition d'une stratégie de déploiement départemental ; Rédaction du cahier des charges de la BDJ dans les Landes ; Recherche des financements complémentaires ; Information sur l'avancée du projet ; Prise en charge de la validation de la convention de partenariat par l'ensemble des signataires, et du circuit de signature.



- **Animer, développer et coordonner le réseau de partenaires en vue du déploiement départemental de la BDJ** (Identification et coordination des acteurs partenaires dans le déploiement de la BDJ ; Formation des professionnels à l'utilisation de l'extranet et sensibilisation des acteurs de jeunesse landais au déploiement de la BDJ, en lien avec les réseaux Information Jeunesse et Promeneurs du Net ; Co-construction et développement du service ; Conventionnement avec des professionnels).

- **Rendre compte du déploiement** (difficultés, freins, leviers...) à la Mission Locale, au comité de pilotage et aux partenaires impliqués.

- **Impulser et participer au déploiement de la BDJ départementale** (accompagnement des travaux de la BDJ déployée à titre expérimental sur la Communauté de communes de Maremne-Adour-Côte-Sud ; Collecte, simplification, publication et enrichissement des offres de services départementales et locales des professionnels).

- **Élaborer une stratégie de communication afin de faire connaître le service dans le département** (Mise en œuvre d'une campagne de communication envers les jeunes et les partenaires jeunesse landais ; organisation et/ou participation à des événements du territoire où la jeunesse est sollicitée pour promouvoir la BDJ ; Informations sur la BDJ vis à vis des partenaires, des acteurs de jeunesse, des médias...).

- **Evaluer le dispositif en lien avec le Comité de Pilotage.**

L'ensemble des actions développées pour le déploiement de la Boussole des jeunes s'effectuera dans une démarche d'éducation populaire.

COMPETENCES CLES

Connaissances / Savoirs <i>(j'ai appris, j'ai compris, je sais)</i>	Savoir-faire <i>(j'applique, je pratique, je respecte la procédure, je fais)</i>	Savoir-être <i>(j'adapte mon attitude, mon comportement, j'agis en conséquence, je suis)</i>
<ul style="list-style-type: none"> *Connaissance des publics jeunes et de leurs spécificités (caractéristiques socio-culturelles, psychologie...) *Intérêt pour l'information jeunesse, *Connaissance générale des politiques publiques de jeunesse *Connaissance des dispositifs et démarches s'adressant aux jeunes (santé, logement, mobilité, handicap, formation, emploi, insertion, loisirs, éducation au numérique...) *Connaissance des dispositifs favorisant l'engagement et la citoyenneté des jeunes *Connaissance des partenaires et des acteurs locaux de l'information et de l'animation socio-éducative et culturelle *Maîtrise des techniques d'animation partenariale *Maîtrise des outils informatiques et bureautiques *Maîtrise de la méthodologie de projet (dont l'évaluation) *Notions de communication institutionnelle et digitale 	<ul style="list-style-type: none"> *Organiser et animer des réunions, actions et ateliers collectifs *Réaliser des écrits professionnels et administratifs (constitution de dossiers, argumentaires, synthèses, bilans...) *Construire et développer des partenariats *Assurer un suivi administratif *Concevoir, conduire et évaluer des projets *Elaborer une stratégie de communication 	<ul style="list-style-type: none"> *Ecoute active *Empathie et bienveillance *Travail en équipe *Adaptabilité *Rigueur et organisation *Disponibilité et réactivité *Discrétion *Autonomie *Ouverture d'esprit *Compétences partenariales *Agilité numérique



CONTRAINTES PROFESSIONNELLES

Mobilité :

Poste basé à Mont-de-Marsan
Déplacements nombreux sur le département

Permis B + véhicule

Contraintes horaires :

Horaires collectifs : 8h30-12h30 et 13h30-17h30
Réunions en soirée, événements le week-end et en dehors des horaires de bureau

HABILITATIONS, DIPLOMES, QUALIFICATIONS, FORMATIONS

Niveau Master ou diplôme en animation souhaité...

Formations et/ou expériences dans l'accompagnement de publics jeunes, la conduite de projet ainsi que dans l'animation de réseaux.

MOYENS MATERIELS SPECIFIQUES ATTRIBUES

Matériel informatique et téléphonique mobiles
Véhicule de service partagé

Fait à :

Le :

Le(la) Responsable hiérarchique

Le(la) salarié(e)

Signature

Signature

Annexe 2

	CHARGES					PRODUITS				
	2024	2025	2026	2027	TOTAL PROJET	2024	2025	2026	2027	TOTAL PROJET
Achats de fournitures	200 €	200 €	200 €	200 €	800 €	SOIES	5 000 €	7 160 €	7 160 €	26 480 €
Communication	10 000 €	3 000 €	15 000 €	3 000 €	31 000 €	CAF	20 000 €	20 000 €	20 000 €	80 000 €
Déplacements, missions y compris indemnité de service civique	1 500 €	2 460 €	1 500 €	2 700 €	8 160 €	CD	20 000 €	20 000 €	20 000 €	80 000 €
Réception	· €	4 500 €	· €	4 500 €	9 000 €	MSA	5 000 €	5 000 €	· €	10 000 €
Impôts et taxes sur rémunération	4 439 €	5 031 €	5 834 €	4 526 €	19 830 €	ANRU	5 000 €	· €	· €	5 000 €
Rémunération des personnels	32 754 €	37 740 €	44 531 €	33 123 €	148 148 €	Transfert de charges (Aide alternance)	· €	· €	· €	· €
Charges sociales	12 567 €	14 068 €	16 087 €	12 895 €	55 618 €	Fonctionnement ML	9 010 €	17 490 €	38 777 €	80 751 €
Autres charges de personnel	2 550 €	2 650 €	2 785 €	1 690 €	9 675 €					
TOTAL	64 010 €	69 650 €	85 937 €	62 634 €	282 231 €	TOTAL	64 010 €	69 650 €	85 937 €	282 231 €